

tant apparaît dans l'état des recettes. Le véritable excédant des déboursés sur les prévisions est donc de \$86,313.25. L'état détaillé des différents items constituant cet écart est comme suit :

MONTANT DÉPENSÉ EN PLUS DES PRÉVISIONS.

Administration de la Justice	\$ 2,004 28
Agriculture, Immigration et Colonisation.....	52,414 09
Edifices et Travaux Publics :	
Ordinaires.....	1,837 44
Extraordinaires.....	26,985 34
Services Divers.....	36,681 29
	<hr/>
	\$119,922 44

BALANCES DE CRÉDITS NON DÉPENSÉS.

Dette Publique.....	\$29,287 45
Législation	2,145 63
Gouvernement civil.....	2,175 87
Instruction Publique, etc.....	0 24
	<hr/>
	\$ 33,609 19
Excédant des déboursés sur les prévisions.....	\$ 86,313 25

On verra que les augmentations les plus considérables sont celles qui ont rapport à l'Agriculture, à l'Immigration et à la Colonisation et aux Dépenses Extraordinaires pour Edifices et Travaux publics, ainsi que pour les Services Divers, et sous ce dernier titre sont compris, les déboursés imprévus dans le Département des Terres de la Couronne pour l'arpentage des terres publiques. Cette dépense doit être considérée comme utile et rapportera ce qui a été avancé. On comprend aussi sous ce titre \$11,562.00, don fait aux victimes des incendies, des inondations et de la famine, secours qui était devenu nécessaire à ceux qui avaient souffert d'une épreuve de la Providence. Tout ce que nous pouvons espérer c'est que ces sortes de dépenses apparaissent le moins souvent possible dans le budget.

Quant à l'excédant de déboursés compris dans le tableau ci-dessus et attribuable aux travaux publics (extraordinaires) on y comprend \$14,086.35, balance due à M. Vallières, en vertu de la décision des arbitres ; \$9,900.00 pour une voûte de sûreté au Palais de Justice de Montréal, et \$3,000.00 pour un pont sur la rivière du Sud, à Saint-Pierre.